



Bureau
Français 法國
de Taipei 在台協會



台灣法國文化協會
Alliance Française de Taiwan

2016 全球法語日

Semaine de la francophonie 2016

14^e Festival d'interprétation de chansons francophones

Réglement

1- Deux catégories de candidats peuvent participer au concours :

- **Catégorie individuelle** : les candidats peuvent être tant lycéens, étudiants que non scolarisés. Aucune limite d'âge n'est imposée pour se présenter au concours. Les candidats peuvent interpréter librement une chanson francophone de leur choix. Les participants doivent obligatoirement se présenter seuls, ou accompagnés d'un seul musicien.
- **Catégorie groupes lycéens** : les groupes doivent être constitués de cinq personnes maximum. Contrairement à la catégorie individuelle, les musiciens accompagnateurs sont compris comme membres du groupe. Les candidats peuvent interpréter librement une chanson francophone de leur choix.

2- Sélections :

- Les lycéens et étudiants dans la catégorie individuelle : chaque lycée ou université doit dans un premier temps sélectionner deux ou trois candidats pour la demi-finale.
- Pour les groupes lycéens : chaque lycée doit dans un premier temps sélectionner deux groupes pour la demi-finale.
- Les participants non scolarisés concourant dans la catégorie individuelle peuvent s'inscrire librement et sont d'office sélectionnés en demi-finale.

Lors de la demi-finale et la finale du concours, les participants de la catégorie individuelle devront être accompagnés de leur pianiste ou de leur guitariste. Un piano électronique sera fourni par les organisateurs. Dans la catégorie des groupes lycéens, les musiciens faisant partie complète du groupe, se verront eux aussi mettre à disposition le piano. Ils devront cependant apporter tout autre instrument utilisé.

3- Matériel autorisé

Pour la catégorie individuelle :

- Une guitare ou un piano (le piano mis à disposition par l'organisateur du concours : aucun autre piano n'est accepté)
- Percussions acoustiques : cajón, derbouka, djembé, maracas, etc.

Pour la catégorie « groupes »

- Instruments acoustiques : instruments à cordes, instruments à vent, etc.
- Claviers électroniques (l'amplificateur n'est pas fourni par l'organisateur)
- Instruments électriques, guitare, basse (l'amplificateur n'est pas fourni par l'organisateur)
- Percussions acoustiques : cajón, derbouka, djembé, maracas, etc.
- Un instrument maximum par membre du groupe

Tous les concurrents doivent préciser sur leur fiche technique la liste complète de leurs instruments. Les instruments utilisés doivent être les mêmes lors des demi-finales et de la finale, et doivent être conformes aux informations figurant sur la fiche technique.

Dans les 2 catégories, aucune batterie (acoustique ou électronique) n'est autorisée.

4- Inscriptions :

Les candidats participant dans la catégorie individuelle ou en groupe, sélectionnés par leur lycée ou université, doivent s'inscrire par l'intermédiaire de leur établissement. Les personnes non scolarisées doivent s'inscrire par elles-mêmes. Le lien vers la fiche d'inscription est disponible sur le site de l'Association des professeurs de Français de Taïwan :

<https://sites.google.com/site/apftfr/breves/festivaldechansonsfrancophones>

<http://goo.gl/forms/MvBTgZDBjd>

Doivent y être précisées toutes les informations demandées.

Vous pouvez également remplir le formulaire joint à la fin de ce document et l'envoyer à l'adresse suivante : apft.bureau@gmail.com

La date de clôture des inscriptions est fixée au **20 Février 2016**. Toute inscription non complète ou non réalisée dans les temps ne pourra être acceptée.

5- Demi-finale :

Les candidats lycéens et étudiants dans la catégorie individuelle et les groupes lycéens, sélectionnés par leur établissement, ainsi que les personnes non scolarisées, participeront à la demi-finale de la compétition qui se déroulera le **12 mars 2016 de 12h30 à 17h30**, au centre d'enseignement de français de l'université Nationale Normale de Taïwan, à Taipei.

7. Finale :

Six candidats de la catégorie individuelle et deux groupes lycéens seront sélectionnés pour la finale.

La finale se déroulera à l'occasion de la fête de la francophonie le **19 mars 2016 dans l'après-midi** au Pavillon Rouge, à Taipei.

Le jury sera composé de professionnels francophones et taïwanais.

Des prix seront délivrés à tous les participants finalistes à la suite de leur interprétation.

Les gagnants du concours dans les catégories individuelles et groupe seront invités à se produire sur scène en première partie de la Soirée de la Francophonie de l'Alliance française de Taïwan.

8. Conditions de participation des anciens vainqueurs

Les vainqueurs des années précédentes ne peuvent pas se représenter au concours. Ils peuvent cependant contacter les organisateurs s'ils souhaitent présenter à nouveau leur chanson, et seront accompagnés par un pianiste ou un guitariste et non une bande karaoké.

Le présent règlement est rédigé en français et en chinois. En cas de litige ou de contestation, la version chinoise fera foi.

Organisateurs :

Association des Professeurs de Français de Taïwan

Bureau Français de Taipei

Alliance française de Taïwan

Sponsors :

Le centre d'enseignement du français de l'université Nationale Normale de Taïwan

Le Bureau de Représentation de la Belgique à Taipei

Le Bureau Commercial du Canada à Taipei (BCCT)

Trade Office of Swiss Industries (TOSI)

Le Bureau de Représentation du Luxembourg à Taipei

Seuls les participants au concours se verront proposer un défraiement forfaitaire individuel pour le déplacement à Taipei, pour les finales et demi-finales.

La liste des participants doit être la même sur le tableau de la fiche technique et sur le tableau de défraiement

Les montants des indemnités forfaitaires individuelles proposées par l'APFT sont les suivantes :

Remboursement de titres de transport pour les demi-finales :

Attention : conservez bien vos titres de transport comme justificatifs. En l'absence de ces

Ville de provenance	Montant de l'indemnité forfaitaire individuelle MAXIMUM
Kaohsiung	1400
Tainan	1100
Chiayi	900
Taichung	700
Changhua	300
Taoyuan	150
Hsinchu	250
Miaoli	200

justificatifs, aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Le remboursement se fera en fonction du prix indiqué sur votre titre de transport.